

Institut Jeanne d'Arc – Colombes
Le 7 mai 2009

Être citoyen européen en 2009

Public cible : collégiens de 3^{ème} et lycéens de 2^{nde} de l'Institut privé Jeanne d'Arc – 9 boulevard de Valmy, Colombes

Partenaire : European Cartoon Animation et Bureau Information Jeunesse de la ville de Colombes

Thème de l'intervention :

- Simulation par un jeu de rôles pour comprendre le cheminement de l'adoption d'une « loi » européenne avec tous les acteurs : Commission européenne, Parlement européen (PE), Conseil des Ministres, chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres (European Cartoon Animation)
- Présentation de deux programmes phares de la Maison de l'Europe des Yvelines impliquant les jeunes lycéens et jeunes adultes pour devenir citoyens européens



**Elèves de 3^{ème} et
de 2^{nde} de
l'Institut
Jeanne d'Arc**



La séance débute en demandant aux élèves la raison pour laquelle on parle actuellement de la semaine de l'Europe. Certains évoquent le 8 mai, date de la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'autres évoquent la date du 7 juin prochain, date des élections européennes. L'animatrice évoque alors la date du 9 mai, en souvenir du 9 mai 1950, date à laquelle Robert Schuman, alors Ministre des Affaires étrangères pour la France rédigea la Déclaration qui symbolise la première pierre de la construction européenne. Un petit rappel de l'histoire de l'Europe depuis l'élaboration du traité de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) jusqu'à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie est fait.

Puis, la simulation commence par la distribution des premiers rôles, car il faut définir qui seront les députés parmi les jeunes, représentant les 72 députés que la France va élire le 7 juin prochain. Ils sont rattachés à des familles politiques (Verts, PS, PCF, UMP, Modem, Nouveau centre, FN).

Ensuite, il est temps d'expliquer le rôle de la Commission européenne dans ce processus et de nommer le digne représentant de son Président José Manuel Barroso. Ce dernier doit se déplacer à Prague, en République tchèque, auprès des 27 chefs d'Etat et gouvernement, pour assister au sommet européen de la présidence en cours (1^{er} janvier-30 juin 2009 ; puis succédera la Suède 1^{er} juillet-31 décembre 2009). Lors de ces sommets, ils débattent des problèmes européens et définissent les grandes priorités. Pour approfondir les problématiques et mieux cerner les enjeux, ils font appel aux Commissaires européens. Chacun des 27 Commissaires est un spécialiste dans son domaine. C'est à la Commission européenne de proposer des solutions et des projets pour remédier aux difficultés que l'Europe rencontre. Des lois sont donc proposées et soumises au vote du PE, où se retrouvent les eurodéputés qui débattent et votent les lois. Mais le PE, qui représente les citoyens européens au travers des parlementaires élus au suffrage universel direct tous les cinq ans, n'est pas seul à voter. Après le vote du Parlement, les lois sont également envoyées au Conseil des Ministres des 27 pays adhérents (appelé Conseil de l'UE). C'est donc seulement après l'approbation du PE

Maison de l'Europe des Yvelines
Centre d'Information EUROPE DIRECT

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou
Tel. : 01 39 52 36 21 – E-mail : contact@maison europe78.eu
www.maison europe78.eu – www.maison europe78.blogspot.com



La Maison de l'Europe des Yvelines (MdeY)

Institut Jeanne d'Arc – Colombes

Le 7 mai 2009

Être citoyen européen en 2009

et du Conseil de l'UE qu'une loi devient européenne (c'est la codécision). L'UE ne décide pas dans tous les domaines. Elle a des compétences exclusives par exemple en matière de Politique agricole commune (PAC) ou de politique monétaire (euro)... Dans d'autres domaines comme la santé, l'UE donne des recommandations que les Etats membres restent libres de suivre ou pas.

Les rôles distribués, les élèves choisis évoquent ensemble plusieurs difficultés et définissent un grand thème « l'alcoolisme chez les jeunes ». Des échanges ont lieu avant de faire voter plusieurs propositions de lois au PE. C'est alors que les députés expriment leur avis et défendent leur opinion. Certaines lois sont refusées ; une est acceptée. Afin de faire valider cette loi, les ministres concernés sont sollicités et doivent donner leur avis. Ainsi naît une loi européenne...

Virginie Lamotte, Responsable du Centre d'Information EUROPE DIRECT pour la Maison de l'Europe des Yvelines revient sur la participation des élèves au jeu. Elle apporte quelques précisions sur :

- la longueur de la procédure (parfois entre un débat sur un sujet et le vote d'une loi qui en découle, il peut se passer cinq à dix ans !)
- les élèves de 3^{ème} et de 2nde ont souvent réagi en tant que jeunes Français. Il ne faut pas oublier que certains pays abordent différemment les problèmes de l'alcoolisme. Il faut donc penser que l'UE a besoin d'obtenir un compromis sur de nombreux sujets entre les différentes appréhensions nationales d'une problématique, mais aussi entre les différents groupes politiques pour le PE.
- d'autres acteurs spécialisés agissent auprès des eurodéputés pour faire entendre leurs avis avant le vote des lois (les lobbies).

Pour la fin de l'intervention, Christine Colleville, Chargée de communication, et Conchita Langer, jeune volontaire européenne, actuellement en poste à la Maison de l'Europe des Yvelines présentent l'association dont l'objectif principal est de rapprocher les citoyens de l'Europe. Pour atteindre ce but, cette structure propose des programmes aux jeunes lycéens et jeunes adultes visant à développer en eux un esprit européen et une citoyenneté active européenne. Deux programmes phares de l'association sont ainsi expliqués aux jeunes :

- le **Parlement franco-germano-polonais des jeunes**
- le **Comité des Jeunes des Régions Européennes**

Permettre à des jeunes issus de différents milieux de se rencontrer et de partager avec d'autres jeunes résidant dans d'autres pays de l'UE (Allemagne, Pologne, Italie) sur des thèmes comme « les élections européennes de juin 2009 » est un exemple des travaux qui se tiennent en commissions. Une fois des propositions élaborées, elles sont présentées à des élus locaux, départementaux, régionaux et européens (une délégation de jeunes lycéens français se trouve actuellement à Varsovie pour partager avec d'autres jeunes Français, Allemands et Polonais et proposer des résolutions, qui serviront peut-être de base de réflexion aux élus rencontrés.

Ces programmes sont mis en œuvre grâce à l'implication de bénévoles de l'association, dont le Président est le député Yvelinois Pierre Lequiller, la Secrétaire générale Regina Lecointe et les Vice-présidents Nicole Cabot et Patrick Bonnin. Olga Imbert assure les relations avec les institutions européennes, qui apportent leur soutien financier aux différents programmes, sous le contrôle du trésorier Francis Nguyen.

Les trois permanentes de la Maison de l'Europe des Yvelines Manuella Portier, Responsable des projets jeunesse, Virginie Lamotte et Christine Colleville assurent un accueil journalier et animent les interventions.

Maison de l'Europe des Yvelines
Centre d'Information EUROPE DIRECT

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

Tel. : 01 39 52 36 21 – E-mail : contact@maison europe78.eu

www.maison europe78.eu – www.maison europe78.blogspot.com